



# F. P. C. N. A.

**Association Sans But Lucratif**  
**Fédération Promo Cross National Amateur**

Numéro d'entreprise : 424288292

Affilié à la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique

✉: **Rue Grande Ruelle, 15 B. 5310 Eghezée**

☎: **+32.81.51.18.23**

☎: **+32.475.23.73.27**

Compte bancaire : **BE 59 3500 1068 0126**

[www.fpcna.be](http://www.fpcna.be) - [asbl.fpcna@gmail.com](mailto:asbl.fpcna@gmail.com)



## **REGLEMENT 2018**

En conformité avec le règlement Motocross de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique.

### **1. Participation :**

Fédération ouverte aux jeunes à partir de 6 ans avec également les catégories amateurs et élites qui garderont un esprit d'amusement.

Nous proposons les catégories suivantes : 50cc, 65cc, Débutants et Juniors 85 cc, Espoirs, Women Juniors MX2 – MX1/MX3, Amateurs A MX2 –MX1/MX3, Amateurs B MX2-MX1/MX3 ,Elites  
Pour participer au championnat les pilotes devront être en possession d'une licence délivrée et validée uniquement par la F.P.C.N.A. après réception des documents complets et règlement de la cotisation. La licence annuelle comprend également l'assurance individuelle obligatoire.

Il sera toutefois possible d'obtenir sur place la participation d'un jour, moyennant le paiement fixé par la fédération et pour les mineurs munis du document d'autorisation parentale légalisé par l'administration communale disponible sur notre site.

*En espoirs les pilotes avec licence et les pilotes en dessous de 16 ans y seront*

*inscrits, en juniors les pilotes avec licence et les pilotes en dessous de 25 ans y seront*

*inscrits.* En 85cc tout pilote ayant une licence dans une autre fédération sera inscrit en juniors., ainsi que le pilote P.C.N.A. qui roule ( même en licence d'un jour) à la FMB. Pas de non licenciés en Amateurs A et B.

### **2. Documents requis et obligatoires pour obtenir une licence annuelle :**

**2.1 :** Tous les membres devront fournir les documents remis par la fédération complétés et signés

- L'autorisation parentale (- de 18 ans) avec signatures légalisées
- La demande de licence et assurance.
- L'attestation médicale.
- Le certificat médico-sportif.

**2.2 :** Tout participant recevra sa licence lorsqu'il sera en ordre de cotisation et que son dossier complet sera rentré auprès de la fédération.

**2.3 :** En cas de perte de la licence, un duplicata pourra être obtenu contre un paiement de 10 euros.

**A défaut d'un dossier complet, le participant sera tenu de payer une licence d'une journée lors de chaque participation.**

#### **2.4 : Inscriptions :**

- A chaque participation le pilote (ou son représentant) est obligé de se présenter aux inscriptions.
- 48 pilotes sont autorisés au départ les pilotes licenciés sont prioritaires, dépassé ce nombre ,le comité a le droit d'imposer aux pilotes non-licenciés une autre catégorie ou de refuser l'inscription .

### 3. Equipement pilote :

#### Chaque pilote devra obligatoirement porter :

- Un casque homologué bien ajusté, en bon état, muni d'un système de fixation par jugulaire et attaché.
- Un vêtement de protection en matière appropriée à **longues** manches, avec numéro dans le dos.
- Des coquilles de protection pour les genoux et les coudes.
- Des gants en matière résistante.
- Un pantalon en matière ininflammable.
- Une ceinture de soutien à la taille.
- Des bottes en cuir renforcées.
- Un pare pierres (coquilles) thoracique.
- **Un numéro obligatoire dans le dos (sur maillot ou dossard).**
- Des lunettes système Tear-off sont interdites, la sanction suivant est prévue :exclusion de l'épreuve.
- **Les objets flottants, tels que chaîne, montre, etc., sont strictement interdits, ainsi que les manches courtes ou retroussées, les pulls avec capuche, et les cheveux longs seront rentrés dans le casque.**
- **Caméra ou autres accessoires sont interdits sur le casque**

### 4.1 Equipement moto :

#### La moto devra être obligatoirement équipée de :

- Un frein avant et arrière en parfait état de fonctionnement.
- Des repose-pieds pliables.
- Un échappement bien insonorisé.
- ~~Un~~ **protège pignon avant complet.**
- Une protection en mousse sur le guidon.
- Une boule ou une protection aux poignées de frein et d'embrayage.
- Les poignées aux extrémités du guidon ne peuvent être trouées ; tous les objets aigus seront isolés.
- Le garde-chaîne est obligatoire.
- **Il est strictement interdit de laisser la béquille, celle-ci sera démontée avant le passage au contrôle technique.**

**LA PARTICIPATION SERA REFUSEE A TOUT PARTICIPANT N'AYANT PAS SATISFAIT A CES OBLIGATIONS**

### 4.2-TRANSPONDEUR:

**Uniquement à partir des 125cc**

- *Tout pilote licencié doit acheter son attache de transpondeur*
- *Tout pilote (licencié ou non) est responsable du transpondeur qu'il a loué pour sa participation , en cas de perte ou non rentrée de celui-ci une facture lui sera adressée.*

*Afin de permettre un bon enregistrement des temps pendant les courses il est interdit de s'arrêter 20 mètres avant ou après la ligne d'arrivée, ou de se trouver avec le transpondeur dans les environs de la structure chronométrage.*

*Malgré l'utilisation des transpondeurs les plaques numéros et les dossards doivent être conforme au règlement.*

### 5. Catégories :

CATEGORIES	DATES DE NAISSANCES
Automatique 50 cc	A partir de <b>2012</b> à .....
65 cc	Libre
Débutants 85 cc	Libre
Juniors 85 cc	Libre (oblig si lic. extérieure)
Espoirs MX2	13 ans à 18 ans
Women Open	13 ans à .....
Juniors mx2-mx1/mx3	15 ans à 30 ans
Amateurs A mx2-mx1/mx3	25 ans à 39 ans
Amateurs B mx2-mx1/mx3	40 ans à .....
Elites Open	16 ans à .....

**La limite d'âge débute le jour de l'anniversaire du pilote et est prise en considération à la date de son inscription, après son anniversaire il peut terminer la saison dans sa catégorie.**  
**Lorsque le choix est fait pour une catégorie supérieure celui-ci est définitif pour l'année en cours**  
**Si moins de dix pilotes sont inscrits en élites, un regroupement avec une autre catégorie est prévu avec un classement séparé.**  
**Exceptionnellement les pilotes inscrits en amateurs B lors de la saison 2017 (n'ayant pas 40 ans) pourront y rester.**

## **6. Cylindrées par catégorie :**

**MX3 : cylindrées admises : + de 175cc à 500cc (2 temps) - + de 290cc à 650cc (4 temps)**  
**MX1 : cylindrées admises : + de 150cc à 250 cc (2 temps)- + de 290cc à 450cc (4 temps).**  
**MX2 : cylindrées admises : + de 100cc à 125cc (2 temps)- + de 175cc à 250 cc (4 Temps)**

### **Seules les exceptions suivantes seront tolérées :**

- Inscrites en automatiques : les 60 cc 4 temps automatiques.
- Inscrites en 65 cc : les 60 cc vario, les PW 80 cc - + 90 cc, les 80 cc - 90 cc – 110 cc 4 temps et les Polini grandes roues.
- Inscrites en 85 cc : les 125 cc 4 temps, les 150 cc 4 temps.

***Toute autre moto sera inscrite dans la catégorie de sa cylindrée.***

Le comité se réserve le droit de grouper ou dissoudre une ou plusieurs catégories, de changer un pilote de catégorie, de décider la catégorie dans laquelle sera inscrite une moto transformée.

Les pilotes ont le droit de changer de machine entre les courses à condition de conserver la cylindrée de leur catégorie (pour autant que la moto soit présentée au responsable du contrôle technique).

**IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE CHANGER DE MOTO PENDANT LES COURSES**

## **7. Numéro - Disque :**

Un numéro à un ou deux chiffres maximum sera attribué, en fonction du choix du pilote et suivant l'ordre des inscriptions.

La moto sera équipée de trois disques : un de ces disques sera placé sur le devant de la moto et sera fixé au pied de fourche (en aucun cas les numéros ne peuvent être perforés).

Les deux autres seront fixés de part et d'autre de la moto, à hauteur de la roue arrière, de manière à être visible clairement.

Les numéros et les couleurs de disques sont attribués pour toute l'année, les numéros de

**couleur anti-reflets doivent être lisibles et identiques sur chaque plaque .Toute autre plaque numéro pouvant prêter à confusion avec le numéro officiel doit être enlevée avant le départ.**

**Les numéros sont obligatoires dans le dos de façon telle qu'ils restent visibles pendant l'entièreté de la course, et de couleur contrastante avec la couleur de fond.**

**Tout pilote non -licencié devra se conformer au numéro attribué à l'inscription.**

<b>CATEGORIES</b>	<b>DISQUES</b>	<b>CHIFFRES</b>
Automatique	NOIR	BLANC
65 cc	BLANC	NOIR
Débutants 85 cc	BLANC	NOIR
Juniors 85 cc	NOIR	BLANC
Espoirs	NOIR	BLANC
Juniors MX2	NOIR	BLANC
Juniors MX1/MX3	BLANC	NOIR
Amateurs A et B	BLEU	BLANC
Elite	JAUNE	NOIR
Women	ROSE	NOIR

## **Numérotation : deux chiffres uniquement (BIEN VISIBLES)**

- En cas de regroupement de deux catégories le chiffre 1 sera ajouté à une catégorie
- Exception faite aux pilotes licenciés F.M.W.B. avec 3 chiffres.(donné par la FMB)

## 8. Contrôle technique :

Toute moto doit être présentée au responsable du contrôle technique.

Le ticket reçu au moment de l'inscription lui sera remis.

L'entraînement n'est autorisé qu'après acceptation de la moto et du pilote.

Tout pilote ayant, un échappement libre ou bruyant, une fuite d'huile quelconque sera refusé.

Toute moto présentée sans garde-chaîne, sans cache-pignon avant complet ou avec une béquille, sera refusée.

Un contrôle de bruit peut avoir lieu à tout moment de la journée.

## 9. Accès au parc fermé :

L'accès au parc fermé doit se faire :

**Moteur arrêté, tolérance zéro sous peine de sanction sévère.**

**Dix minutes avant l'heure prévue (entraînements et manches compris).**

Le tirage au sort est obligatoire pour tous les pilotes licenciés en première manche.

Tout pilote ne s'étant pas présenté aux entraînements ne tire pas au sort et se place dernier (en cas de récidive il ne pourra pas prendre le départ dans sa catégorie)

*Les pilotes non licenciés inscrits dans les catégories officielles de la fédération ne tirent pas au sort et se placent dans l'ordre donné par le responsable du parc fermé.*

Toute tricherie sera sévèrement sanctionnée (échange de numéro, d'emplacement, etc.).

Une seule personne pourra accompagner le pilote dans le parc fermé.

Dès que le signal du préposé lui sera donné, le pilote démarre sa moto et quitte seul le parc fermé et se place derrière la barre de départ.

Tout pilote utilisant un support (bloc, pierre, etc.) pour le départ est obligé de se placer en seconde ligne (lorsque la barre est complète).

En cas de problèmes mécaniques le coureur doit attendre l'aide extérieure jusqu'à la descente de la grille de départ.

Apporter des modifications avant la grille de départ est interdite (ex.égaliser)

**Aucun accompagnant ne pourra se trouver derrière la barre soit avant, pendant ou après la mise en place du pilote avant le départ.**

## 10. Reconnaissance :

*La reconnaissance du circuit (10') est obligatoire pour chaque pilote dans sa catégorie*

Celle – ci s'effectuera le matin (voir horaire) et ne sera admise qu'aux pilotes inscrits et autorisés par le responsable du contrôle technique.

1<sup>ère</sup> remarque le pilote se place dernier pour le premier départ.

2<sup>ème</sup> remarque le pilote ne roule pas dans sa catégorie.

Tout essai de départ est strictement interdit.

Tout pilote qui souhaite essayer une moto peut le faire uniquement à l'entraînement de sa catégorie même s'il change de moto au cours de son entraînement. Toute moto participant à la compétition doit obligatoirement être présentée au contrôle technique.

Un second entraînement est interdit (que ce soit avec sa moto ou une autre à essayer).

Tout essai dans le parking quel qu'il soit (départ ou autre) est interdit (sanction : refus de départ).

**Il n'y a pas de reconnaissance pour les retardataires.**

Tout problème d'entraînement sera réglé par le directeur de course, seul responsable.

## 11. Durée des manches :

CATEGORIES	MINUTES
Automatiques 50 cc	10 '
65 cc	10 ' + 1 tour
85 cc	13 ' + 1 tour
Espoirs	15 ' + 1 tour
Women	15 ' + 1 tour
Juniors –Amateurs A – B	18 ' + 1 tour
Elites	20' + 1 tour

- \* Le directeur de course a le droit d'arrêter prématurément une course, d'annuler une partie ou toute la manifestation pour raisons urgentes de sécurité ou autre cas de force majeure.  
Une course peut être recommencée une fois si l'arrêt a lieu avant la moitié du temps prévu.

## 12. Parcours :

Tout pilote est obligé de rouler dans le sens préconisé par les organisateurs.

Il est strictement interdit de rouler ou de pousser sa moto sur le circuit dans le sens inverse de celui prévu.

Tout pilote doit respecter le tracé du circuit. Si pour une raison quelconque, un pilote coupe les banderoles délimitant le circuit, il ne pourra réintégrer celui-ci qu'après s'être assuré que la piste est libre et reprendre la piste à l'endroit où il l'a quittée.

Un déplacement des piquets, un changement de tracé est strictement interdit, seul le directeur de course ou un responsable de la fédération peut le décider.

**Après le drapeau à damiers il est interdit de dépasser un pilote retardataire avant la sortie du circuit.**

## 13. Sécurité :

En cas de chute ou de panne, le pilote doit évacuer la piste avec sa moto le plus rapidement possible sans nuire à la sécurité des autres pilotes.

Il pourra être aidé d'une seule personne dans ce cas exceptionnel, celle-ci pourra franchir les banderoles sans toutefois gêner les autres pilotes.

Le pilote roulant dangereusement ou avec un échappement libre ou détaché recevra le drapeau noir.

## 14. Drapeaux :

**Chaque participant doit connaître la signification des drapeaux et s'y conformer.**

**Les drapeaux doivent être scrupuleusement respectés sous peine de sanctions .**

Drapeau Jaune	Fixe : danger sur la piste, ralentir Agité : danger sur la piste, le pilote doit être capable de s'arrêter, interdit de dépasser.
Drapeau Rouge	Arrêt immédiat pour tous
Drapeau Noir	Le participant s'arrête immédiatement et se présente à pied au responsable qui lui a présenté le drapeau noir.
Drapeau à damier	fin de l'entraînement ou de la manche se diriger lentement vers la sortie.
Drapeau vert	piste libre
Drapeau blanc	demande du service de secours
Drapeau bleu	Attention vous allez être dépassé par un pilote en avance d'un tour

## 15. Démontage :

S'il le juge nécessaire et sans qu'aucune indemnité ne soit versée au pilote ou propriétaire de la moto, le Directeur de course ou un représentant de la fédération peut faire démonter un moteur ou un organe quelconque pour vérifier sa conformité.

Cette disposition s'applique même en cas de non réclamation et n'est pas susceptible de recours.

Sur réclamation introduite par écrit et signée dans les 15 minutes suivant la course, accompagnée d'un dépôt de 200 €(restitué en cas de non-conformité, remis au pilote en cas de conformité), la moto sera mise à disposition pour le démontage avec le pilote ou son mécanicien qui devra sur base des instructions du directeur de course effectué les démontages demandés le plus rapidement possible après déposition de la plainte afin de vérifier la conformité.

En cas de refus cela équivaut à une reconnaissance de non-conformité.

## **16. Tapis environnemental : L'utilisation d'un tapis d'environnement est obligatoire.**

En cas de non-respect seul le pilote est responsable et l'amende financière lui incombera

## **17. Classement :**

Points attribués à chaque manche : identiques à la F.M.B.

(25 – 22 – 20 – 18 – 16 – 15 – 14 – 13 – 12 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 et 1 pour tous les suivants).

En cas de chute ou de panne le pilote sera classé s'il a effectué les 2/3 des tours du vainqueur à condition de passer au drapeau à damiers moto et pilote dans le sens de la course.

Le pilote qui ne passera pas le drapeau à damiers dans les 5 minutes suivant l'arrivée du vainqueur ne sera pas classé.

En cas d'arrêt après la moitié du temps de course, le classement se fera au tour précédent.

Lorsque deux catégories seront regroupées un classement séparé sera établi.

En fin de saison, pour établir le classement final 3 journées seront retirées (absences ou + mauvaises).

**Le comité se réserve le droit de doubler les points d'une ou plusieurs manifestations.**

## **18. Service médical :**

Tout pilote blessé doit obligatoirement consulter le médecin à la tente du service de secours, seul celui-ci sera qualifié pour décider si le pilote est apte à poursuivre sa journée. (sa décision sera respectée).

En cas d'accident grave, le médecin de service fera transporter le blessé vers l'hôpital le plus proche.

Tout pilote devra se conformer sans restriction aux décisions du médecin ou du service de secours.

## **19. Service de secours :**

Son personnel sera respecté au même titre qu'un membre du comité.

Lors d'une intervention, votre comportement doit être irréprochable ; la présence d'un seul membre de la famille du blessé sera autorisée dans la tente par le responsable du service de secours.

Si la présence d'ambulance n'est plus assurée sur le site, toute activité sera suspendue et ne reprendra que dès le retour d'au moins une ambulance.

En cas de reproche du service de secours, concernant le comportement d'un pilote, parent ou accompagnant le renvoi sera signifié immédiatement.

## **20. Assurance :**

La F.P.C.N.A. décline toute responsabilité en cas d'accident.

Tout pilote licencié est couvert pour ses risques personnels auprès de la F. M.W. B. .

En cas d'accident, tout pilote est tenu d'avertir la F.P.C.N.A. et de remettre une déclaration d'accident dans les 48 heures (documents à retirer à la F.P.C.N.A).

En cas d'accident ayant fait l'objet d'une déclaration à l'assurance (cassure, opération, etc...) un certificat de guérison sera remis à la F.P.C.N.A. avant de reprendre toutes activités.

Tout pilote d'un jour doit souscrire une assurance individuelle auprès de la fédération, celle-ci couvre uniquement le pilote sur le tracé du circuit.

## **21. Dopage :**

Le Décret de la Communauté Française a fixé la liste des produits qui sont considérés comme dopage.

Les drogues dites " récréatives " sont strictement interdites dans le sport moteur.

La Communauté Française nomme des médecins qui ont le grade d'officier de police judiciaire afin d'effectuer les contrôles lors de toutes manifestations sportives. (Ceux-ci peuvent s'effectuer à tout moment de la journée).

La Communauté Française communique les résultats de ces analyses aux fédérations sportives, habilitées à prendre des sanctions, en accord avec ses règlements sportifs.

Par ailleurs, la Communauté Française communique également les résultats au Parquet qui peut poursuivre au civil.

Il est conseillé aux sportifs d'avertir leur médecin en cas de maladie ou de blessure.

**La liste des produits interdits peut être consultée sur : [www.dopage.be](http://www.dopage.be).**



## 22. Parking – Abords :

**Le parking est obligatoire pour tous.**

**Le jour précédent la manifestation, l'accès au parking est autorisé à partir de 16 heures, excepté les organisateurs et responsables de la fédération F.P.C.N.A..**

**Toute personne se présentant au circuit deux jours avant la manifestation et n'ayant rien à voir avec sa préparation sera sévèrement sanctionnée.**

**En cas de non – respect les autorisations pourraient être retirées par les autorités compétentes. Dans ce cas, seul l'organisateur en sera tenu responsable et subira les conséquences prévues lors de la signature de son contrat d'organisation.**

- Il est strictement interdit de réserver un ou plusieurs emplacements pour qui que ce soit participants marchands, ou accompagnants.
- Le stationnement des véhicules, caravanes, etc. se fera à plus de 10 mètres des banderoles limitant le circuit. En cas d'intervention d'un membre du comité pour le non-respect de sécurité, le propriétaire déplacera son véhicule sur simple demande.
- Les dégâts éventuels malgré cette prévention seront à charge des propriétaires.
- **Que ce soit lors des organisations F.P.C.N.A. ou F.M.W.B. les vélos, vélomoteurs et autres engins motorisés sont strictement interdits le jour avant et le jour de la manifestation sur le circuit, le parking et leurs abords. En cas d'accident, seul le propriétaire de l'engin est responsable.** En cas de litige la F.P.C.N.A. décline toute responsabilité.
- **Les feux de camps et barbecues sont strictement interdits. Excepté barbecue à gaz ou électrique avec accord des autorités compétentes**
- Les entraînements et essais sont interdits dans le parking et ses abords sous peine d'interdiction de participer.
- **Les déplacements des motos se font moteur arrêté et le pilote marchera à côté de sa moto à l'aller comme au retour du circuit ; ceci est valable pour toutes les catégories.**
- Par sécurité, les chiens seront tenus en laisse à l'écart du public et du circuit.  
**le port de la muselière est imposé d'office dans tous lieux publics ou privés accessibles au public**
- A la demande de nombreux parents les groupes électrogènes seront éteints à **22 heures**.
- **Le tapis environnemental est obligatoire ; seul le pilote est responsable en cas de contrôle**
- Les vidanges d'huile sont strictement interdites sur le site et ses abords.
- **L'utilisation des détergents (savons, etc.) est strictement interdite lors du lavage des motos.**
- **Il est obligatoire de reprendre ses poubelles**
- **Les pilotes dont les parents ou accompagnants laisseront leur emplacement jonché d'ordures, capsules, bouteilles cassées, sacs à poubelles, ou détritrus au moment du retour seront sanctionnés.**
- Le pilote est responsable des agissements de son entourage (mécano, supporters, accompagnants, etc.).
- en cas de boue ou de nécessité du tracteur une rétribution peut être demandée à la sortie.

## 23. Sanctions :

Une suspension ou le renvoi immédiat sera prononcé au pilote ne respectant pas le règlement et pour les diverses infractions suivantes :

- Insultes et manque de respect envers un membre du comité, d'un commissaire de piste, du médecin, d'un membre du service secours, etc.
- Toute attitude qui aurait ou pourrait avoir pour conséquence de jeter le discrédit sur la fédération (calomnie, bagarre, dispute, etc.).
- Toute fraude ou tentative de fraude en ce qui concerne la date de naissance du pilote, la cylindrée de sa moto ou le paiement de la carte d'entrée.
- Avoir favorisé ou tenté favoriser le résultat d'un pilote au détriment d'un ou plusieurs autres pilotes.
- Avoir échangé son jeton, céder sa place à la grille de départ où changer de pilote sans en avoir l'autorisation.

Toute sanction sera communiquée au pilote par courrier recommandé.

**Après réception d'une sanction, un recours peut être introduit par recommandé au siège social de la fédération dans les 8 jours (date de la poste faisant foi).**

**24. Commerces :**

Seuls les commerçants ayant signés un contrat annuel avec la fédération pour l'année en cours sont autorisés à vendre sur nos circuits *uniquement ce qui est repris sur leur contrat*

Toute personne exerçant un commerce clandestin sur nos circuits sera renvoyée de la fédération.

**25. Généralités :**

Tout participant licencié et non -licencié est censé connaître le présent règlement et s'y conformer.

**TOUT CE QUI N'EST PAS PREVU AU PRESENT REGLEMENT SERA TRANCHE PAR LE COMITE. En cas de litige le règlement « technique et moto-cross » de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique (FMWB) servira de référence.**

**Le comité**



# Championnat de Wallonie 2018

**Le Championnat de Wallonie est organisé sous l'égide de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique (F.M.W.B.) en collaboration avec les organisateurs affiliés et la Fédération Promo Cross National Amateur (F.P.C.N.A.). ce championnat est accessible :**

- Aux pilotes possédant une licence annuelle à la F.M.W.B. **excepté Nationaux et Inters.**
- Aux pilotes possédant une licence F.P.C.N.A..
- Si l'organisateur l'autorise les licenciés d'un jour seront acceptés après avoir souscrit l'assurance obligatoire et signé le document d'inscription. Pour les mineurs l'autorisation parentale légalisée par l'administration communale est obligatoire.
- Les pilotes 125/250/500 cc possédant une licence extérieure seront automatiquement inscrits dans la catégorie non-licenciés .
- Les pilotes 85cc possédant une licence extérieure, ou F.M.B, seront inscrits en juniors.

## **1. Catégories pour chaque épreuve :**

- Automatiques (à partir de 6 ans) : 2 manches.
- 65 Cc : 2 manches.
- 85 Cc : 2 manches.
- Espoirs MX2 : 2 manches.
- Women : 2 manches
- Juniors MX2 – MX1/MX3 : 2 manches.
- Amateurs A et B : 2 manches.
- Elites: 2 manches
- Experts : 2 manches (catégorie obligatoire pour les licenciés F.M.B.)
- Non-licenciés : toutes cylindrées confondues : 2 manches.

## **2. Inscriptions :**

Sous chapiteau : la veille de 19 h. à 20 h., le jour de la manifestation de 7 h. à 8 h..

Présentation obligatoire de la licence.

En cas d'un nombre important d'inscriptions ,le comité se réserve le droit d'imposer une catégorie ou de refuser l'inscription.

## **3. Numérotation :**

- Attribuée lors de l'inscription :
- les chiffres doivent être lisibles et identiques sur chaque plaque.
- Le numéro dans le dos est obligatoire.

## **4. Classement :**

- points accordés : 25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1
- Toutes les manches comptent pour l'établissement du classement final.
- En cas d'ex-æquo en fin de championnat le nombre de meilleures places sera prépondérant.
- Les non licenciés ainsi que les licenciés V.M.B.B. ne sont pas pris en compte pour les points de championnat.

## **5. Règlement :**

Les règlements Technique et Motocross de la F.M.W.B. et le règlement F.P.C.N.A. sont d'application lors de ces journées. Chaque pilote est censé connaître les règlements. Chaque pilote est responsable des agissements de son entourage (mécanicien, supporters, accompagnants etc.).